



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CLOS LE 31 MARS 2019**

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	3
Autorisation	3
Gestion des risques	4
Gestion.....	4
Admissibilité	5
Politique sur le financement concessionnel.....	5
Divulgation	5
Exercice financier	6
Rapport de gestion.....	6
États financiers du Compte du Canada.....	12
Notes afférentes au rapport annuel	14
Glossaire de termes financiers.....	17

Aperçu

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « *Loi* »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Ces opérations sont toutefois évaluées, conclues et gérées par EDC, et sont structurées de la même manière que les opérations portées au Compte de la Société, en ce que les prêts sont remboursables intégralement et donnent lieu à des intérêts et à des commissions, et que les polices d'assurance sont assorties de primes et de commissions, par exemple. Les opérations sur le Compte du Canada peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la *Loi*, y compris les activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, et assurance risques politiques).

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet pour une approbation de principe. L'article 23 de la *Loi* autorise également EDC à effectuer, au nom du gouvernement et de la même manière qu'elle gère le Compte de la Société, une restructuration de la dette relative aux opérations sur le Compte du Canada.

Le paragraphe 24(1) de la *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada (voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi* » de la section Rapport de gestion). Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques qu'EDC a réalisée. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Gestion

Dès les premières étapes d'une opération admissible au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation lui permet d'indiquer à une entreprise qu'une aide est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure une entente.

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 6). Le ministre du Commerce international, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada (AMC) un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC, qui consiste à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont considérées comme servant l'intérêt national.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à faible taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant accordé dans le cadre du Compte du Canada afin d'octroyer des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit d'offrir des conditions correspondant aux paramètres de l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divulgence

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/entreprise/divulgence.html), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice financier

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2018-2019.

De nouvelles autorisations ministérielles ont été signées pour ce qui suit :

- Un financement de 7 milliards de dollars pour l'oléoduc Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 5 milliards pour un maximum de cinq ans, un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum d'un an, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum de cinq ans. Après la fin de l'exercice, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour porter le montant du deuxième prêt à terme à 4 milliards de dollars, et sa durée maximale à quatre ans.
- La mise en place d'un financement pouvant atteindre 444 millions de dollars pour les producteurs canadiens de technologies propres. Après le 31 mars 2019, un contrat de prêt de 30 millions de dollars a été conclu en vertu de cette autorisation ministérielle.
- Un financement pouvant aller jusqu'à 18 millions de dollars pour Artic Gateway Group Limited, dont un montant de 10 millions de dollars a été décaissé au quatrième trimestre et devra être remboursé sur une période maximale de 30 ans.
- La radiation des prêts totalisant 196 millions de dollars dans le secteur de l'aéronautique.

Voici d'autres faits saillants de l'exercice 2018-2019 :

- Nous avons comptabilisé des provisions pour pertes de crédit de 81 millions de dollars à l'égard des prêts et des garanties de prêts, principalement en raison de la baisse de la valeur des nantissements fournis pour des prêts dans le secteur de l'aéronautique et des besoins en matière de provisions pour les nouvelles activités de financement cette année.
- EDC a effectué des remises au Trésor (au titre de principal, d'intérêts, de primes et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 797 millions de dollars.

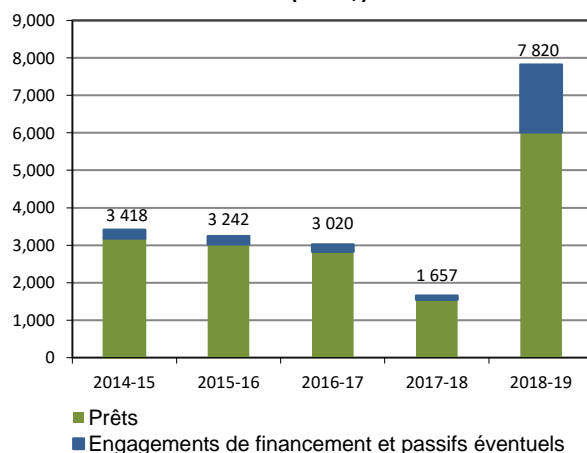
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

L'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2019, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 7 820 millions de dollars (1 657 millions au 31 mars 2018). Voici une ventilation de cette position :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts		
Concessionnels	599	950
Non concessionnels	5 414	599
	6 013	1 549
Engagements de financement et passifs éventuels		
Engagements de prêts	1 718	-
Garanties de prêts	76	98
Assurance crédit	13	10
	1 807	108
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi	7 820 \$	1 657 \$

Résumé des cinq derniers exercices

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans (en M\$)



L'augmentation de la position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la *Loi* en 2019-2018 résulte principalement des facilités de prêt relatives au projet d'oléoduc Trans Mountain, tandis que la diminution de la position en 2017-2018 s'explique surtout par la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile et les remboursements de prêts.

Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2019.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						31 mars 2019	31 mars 2018		
Pays	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Engagements de prêt	Garanties de prêts	Assurance crédit	Total	%	Total	%
Canada	10	4 790	1 718	-	-	6 518	83	-	-
États-Unis	-	421	-	-	-	421	5	712	43
Chine	371	-	-	-	-	371	5	379	23
Iraq	-	103	-	-	-	103	2	110	7
Turquie	86	-	-	-	-	86	1	86	5
Roumanie	-	-	-	76	-	76	1	98	6
Maroc	68	-	-	-	-	68	1	68	4
Argentine	-	65	-	-	-	65	1	92	6
Autre*	64	35	-	-	13	112	1	112	6
Total	599 \$	5 414 \$	1 718 \$	76 \$	13 \$	7 820 \$	100	1 657 \$	100

Exposition par devise

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				31 mars 2019		31 mars 2018		
Devise	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%
CAD	6 646	6 646	-	85	162	162	-	10
USD	878	1 174	1,3362	15	1 160	1 495	1,2884	90
Total		7 820 \$		100		1 657 \$		100

L'augmentation de l'exposition globale en dollars canadiens pendant l'exercice est essentiellement attribuable aux facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Prêts						
Concessionnels	10	589	599	-	599	599
Non concessionnels	422	4 992	5 414	712	238	950
	432	5 581	6 013	712	837	1 549
Engagements de financement et passifs éventuels						
Engagements de prêts	8	1 710	1 718	-	-	-
Assurance crédit	13	-	13	10	-	10
Garanties de prêts	-	76	76	-	98	98
	21	1 786	1 807	10	98	108
Total	453 \$	7 367 \$	7 820 \$	722 \$	935 \$	1 657 \$
Pourcentage	6 %	94 %	100 %	44 %	56 %	100 %

L'augmentation de l'exposition liée aux comptes souverains résulte surtout des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Total	%	Total	%
Comptes commerciaux (par secteur industriel)				
Aéronautique	270	4	566	34
Automobile	152	2	146	9
Ressources	18	-	-	-
Industries extractives	13	-	10	1
	453	6	722	44
Comptes souverains (par pays)				
Canada	6 500	83	-	-
Chine	371	5	379	23
Iraq	103	1	110	7
Turquie	86	1	86	5
Roumanie	76	1	98	6
Maroc	68	1	68	4
Autre	163	2	194	11
	7 367	94	935	56
Total	7 820 \$	100	1 657 \$	100

La diminution de l'exposition dans le secteur de l'aéronautique est attribuable aux radiations de prêts prévues dans une autorisation ministérielle. L'augmentation de l'exposition au Canada résulte des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Annulation et allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Cette exposition a trait aux conventions de prêt conclues avant 1996. Au 31 mars 2019, le Compte du Canada affichait, au titre des prêts admissibles à une annulation ou à un allègement de la dette à un PPTE, une exposition totalisant 12,4 millions de dollars ou 0,17 % du portefeuille de prêts souverains (contre 12,0 millions ou 1,3 % au 31 mars 2018).

Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels	591	8	599	592	7	599
Non concessionnels	5 102	312	5 414	622	328	950
Total	5 693 \$	320 \$	6 013 \$	1 214 \$	335 \$	1 549 \$
Pourcentage	95 %	5 %	100 %	78 %	22 %	100 %

L'augmentation du portefeuille de prêts non concessionnels à taux fixe est principalement attribuable aux prêts liés à l'oléoduc Trans Mountain.

Flux de trésorerie générés sur les prêts

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au Trésor pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels*	589	-	0,0	614	3	0,40
Non concessionnels	3 846	103	2,69	1 802	23	1,30
Total	4 435 \$	103 \$	2,68	2 416 \$	26 \$	1,69

* Les soldes inférieurs à 0,05 million de dollars ont été arrondis à zéro.

La hausse du solde moyen du principal résulte surtout des nouvelles activités de financement pour l'exercice en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

Accords financiers aménagés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, le Compte du Canada a facilité quatre prêts au nom du gouvernement du Canada : trois prêts signés au deuxième trimestre en lien avec le projet Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 5 milliards pour un maximum de cinq ans, un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum d'un an, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum de cinq ans. L'offre de garantie a ensuite été remplacée par un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars pour un maximum de cinq ans. Le quatrième prêt qui a été signé au quatrième trimestre, pour Arctic Gateway Group Limited, est un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars et comprend des avances nominales additionnelles de 8 millions de dollars, consenties sous la forme d'un report des paiements d'intérêts annuels, pour une durée maximale de 30 ans.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il n'y a aucun accord financier aménagé supérieur à 1 million de dollars à présenter.

États financiers du Compte du Canada

État des prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Prêts (note 3)	6 013	1 549
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts*	(197)	(337)
Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions	(224)	(185)
Escompte non amorti sur les prêts concessionnels	(388)	(408)
Intérêts courus et commissions	265	191
Total	5 469 \$	810 \$

* Comprend une provision pour pertes sur des passifs éventuels de 444 000 \$ (contre 1 million de dollars en 2018).

État des engagements de financement et des passifs éventuels

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Engagements de financement (note 6)	1 718	-
Garanties de prêts (note 7)	76	98
Assurance crédit	13	10
Total	1 807 \$	108 \$

État des résultats

<i>Exercice clos le (en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	175	37
Gain de change	42	-
Amortissement de l'escompte	20	24
Total des produits	237	61
Charges		
Dotation à la provision (reprise sur provision) pour pertes sur prêts et garanties de prêts	81	(96)
Perte de change	-	60
Charges administratives (note 5)	7	6
Total des charges	88	(30)
Bénéfice net	149 \$	91 \$

Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

<i>Exercice clos le</i>	31 mars	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2019	2018
Fonds remis au Trésor par EDC		
Principal	(701)	(247)
Intérêts, primes et commissions	(103)	(26)
Charges administratives	7	6
Total des fonds remis au Trésor	(797 \$)	(267 \$)
Fonds du Trésor reçus par EDC		
Principal	5 300	-
Total des fonds reçus du Trésor	5 300 \$	- \$
Fonds nets en trésorerie reçus du (remis au) Trésor	4 503 \$	(267 \$)

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1. Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché intérieur et international. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), autres que les opérations d'investissement. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

La *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2019, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 7 820 millions de dollars (1 657 millions au 31 mars 2018).

Note 2. Principales méthodes comptables

Méthode comptable

Les montants présentés dans les états financiers du Compte du Canada sont comptabilisés conformément aux normes comptables du secteur public.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* est préparée conformément aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts incorporés et les commissions sur l'ensemble des prêts.

Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis au taux de change journaliers ou mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice.

Note 3. Prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total
Exercice						
En souffrance	-	169	169	-	160	160
2018-2019	-	-	-	32	205	237
2019-2020	33	304	337	32	405	437
2020-2021	33	73	106	32	80	112
2021-2022	33	34	67	32	23	55
2022-2023	33	24	57	32	14	46
2023-2024	33	4 695	4 728	32	15	47
2024-2025	33	25	58	32	15	47
2025-2026	33	68	101	32	15	47
2026-2027 et par la suite	366	24	390	343	18	361
Total	597 \$	5 416 \$	6 013 \$	599 \$	950 \$	1 549 \$

Note 4. Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Principal en souffrance	154	15	169	146	14	160
Intérêts et commissions en souffrance	-	201	201	-	177	177
Total	154 \$	216 \$	370 \$	146 \$	191 \$	337 \$

Note 5. Charges administratives portées au Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada.

Pour l'exercice 2018-2019, 6 millions de dollars (3 millions pour 2017-2018) ont été prélevés pour le paiement des frais généraux et indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. De plus, d'autres charges de 1 million de dollars (3 millions pour 2017-2018) ont été engagées pour le Compte du Canada, dont 1 million de dollars (2 millions pour 2017-2018) en frais juridiques.

Note 6. Engagements de financement

Les engagements de financement sont des prêts sur lesquels le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements, à condition qu'il respecte les clauses restrictives stipulées dans les conventions de prêt.

Note 7. Garanties du Compte du Canada

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Glossaire de termes financiers

Assurance et cautionnement de contrats – Solutions d’assurance et de cautionnement qui couvrent les risques inhérents à la non-exécution du contrat et qui comprennent les garanties pour cautionnement bancaire, les garanties de change et l’assurance cautionnement.

Assurance crédit – Police d’assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux transactions d’exportation assorties de modalités de crédit d’au plus 360 jours.

Assurance d’institution financière – Police d’assurance qui protège les institutions financières canadiennes contre le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des banques étrangères et des acheteurs étrangers.

Assurance risques politiques – Police d’assurance qui protège l’assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de capital-actions, de prêts, de garanties, d’actifs et de services.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Effet à recevoir – Les effets à recevoir représentent des billets à ordre émis par l’emprunteur en reconnaissance d’une dette dont le montant total correspond à 6,67 % des prêts consentis au secteur de l’automobile. Les effets portent intérêts, qui sont exigibles à chaque date de paiement d’intérêts ou qui sont incorporés à l’encours de l’effet concerné.

Engagement de prêt – Partie d’un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n’a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d’accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Garantie de prêt – Engagement d’assurer le remboursement d’une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêts, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d’intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

Investissement – Participation qu’EDC peut détenir dans une entité au moyen de capital risque ou de capital-investissement.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d’événements passés et dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d’assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Prêt sans intérêt ou assorti d’un taux d’intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

Réduction de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou voit son remboursement reporté.